



Ma patronne refuse de me donner mon solde de tout compte

Par **saxo**, le **15/01/2009** à **09:57**

Ma patronne m'a notifié par courrier une mise à pied conservatoire pur faute grave et donne rdv pour un entretien. Durant cet entretien j'ai nié les faits reprochés dates du rdv le 6 janvier 2009, j'ai reçu la notification de licenciement le 13 janvier. Le 14 je suis allé chercher mon solde de tout compte mais elle ne m'a donné que mon salaire de décembre, je lui ai dit que j'avais besoin des papiers pour les assedic or elle m'a répondu que je l'ai aurais le mois prochain. Je me pose la question si je pourrais payer mon loyer et mes crédits le mois prochain car je ne peux pas prétendre à une indemnité chômage sans ces papiers. Concernant mon licenciement je n'ai reçu aucun avertissement verbal ou écrit. Ma question: Qu puis je faire pour obtenir rapidement mon solde de tout compte ? n'ai je des chances de gagner si je vais au prud'homme en demandant des dommages et intérêts ?